

# TGIRT-EIBJ Matagami

UA 86-52, 86-64 et 86-65

Procès-verbal de la

## **ONZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 17 mai 2018, à la salle de conférence du GREIBJ à Matagami



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 22 NOVEMBRE 2018**

# TGIRT-EIBJ Matagami

Présences aux rencontres du 17 mai 2018





Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government


Délégué	Présence	Substitut	Présence
René Dubé		Real Dubé	
Amélie Béchard		Alexandre Giard	
Guy Lamoureux		Patrick Paiement	
Félix Guay (jusqu'à 12h00)	x	Alain Shink	
Yan Bernard	x	Roch Plusquellec	
Patrick Bourque			
Julie Fillion		Simon Beaudoin	
Valérie Moses		Patrick Taylor	
Sylvain Ayotte			
Paul Dixon			
Johny Cooper			
Allan Saganash	x		
Daniel Cliche			
Mathieu Séguin		François Cossette	
Claude Brousseau		Vital Corriveau	
Mira Godbout		Mathieu Pichette	x
Christine Gagné			
Daniel Champagne			
Daniel Cliche			
Marie-Claude Brousseau			
Nancy Gagné		Janie Brassard	
André Bonenfant			


Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Isabelle Fortin	x
Dave Levasseur	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	x
Valérie Guindon	x
Michel Arès (invité)	x
Jennifer Skean (invité)	x

**Confirmation de présence ou d'absence**

Présence 

Présence par téléphone 

Présence par visioconférence 

Absence 

# TGIRT-EIBJ MATAGAMI

## DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h 5. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une déléguée demande l'ajout d'un point concernant la reconduction du programme Canada-Québec sur les traverses de cours d'eau.	Sur proposition de M. Mathieu Pichette, dûment appuyé par M. Yan Bernard, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 février 2018	<p>Les participants présents à la rencontre du 7 février 2018 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. L'animateur fait également un suivi des décisions.</p> <p>L'observatrice du GREIBJ mentionne qu'elle était présente physiquement lors de la dernière rencontre.</p> <p>Une modification est demandée dans la composition, remplacez Simon Beaudoin par Francis Perrault dans les substituts.</p> <p>En suivi, l'observatrice explique brièvement les actions qui ont suivi la consultation de la table de GIRT et du club VHR sur les sentiers de VHR et multiusage tenue lors de la rencontre du 22 février. L'entente a été renouvelée avec le club de motoneige et les discussions se poursuivent avec instances gouvernementales. Aucun retour n'est prévu à la table de GIRT.</p>	Sur proposition de M. Yan Bernard, dûment appuyé par Félix Guay, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les deux modifications demandées.
4. Correspondance	Il n'y a aucune correspondance.	
5. Grille des enjeux	<p>L'animateur introduit la grille des enjeux révisée. Il a repris le contenu du procès-verbal de la rencontre de mars 2017. D'autres éléments concernant les moyens et actions ont été repris du procès-verbal de la rencontre de juin 2017. Les délégués sont invités à adopter la grille des enjeux dans sa forme actuelle, plus spécifiquement la portion comprenant les 5 premières colonnes. Les trois dernières colonnes sont des éléments de suivi et doivent être révisées.</p> <p>Deux observatrices soulignent qu'une modification avait été apportée à l'enjeu concernant la population de martres et de petits gibiers. On devrait lire au besoin ou objectif, « Maintenir ou augmenter les populations de martres et de petits gibiers ».</p> <p>Un invité demande si les informations relatives aux sites sensibles désignés par les Cris seront reprises dans la cartographie qu'il est censé établir à l'enjeu concernant la population d'originaux. L'observateur du GNC donne des précisions concernant la poursuite de cet enjeu par le GTC et le MFFP.</p> <p>L'animateur exprime une attente que la grille des enjeux soit adoptée dans sa forme actuelle.</p>	Sur proposition de M. Mathieu Pichette, dûment appuyé par M. Yan Bernard, il est unanimement convenu d'adopter la grille des enjeux dans sa forme actuelle.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
<p>6. Pré consultation sur le PAFI-T des UA 86-52, 86-64 et 86-65</p>	<p>La coordonnatrice des PAFI au MFFP fera sa présentation par visioconférence. Elle se présente et résume son cheminement professionnel l'ayant conduit à la coordination des PAFI. Elle explique brièvement le contexte entourant la présentation et invite les membres à faire valoir leurs préoccupations relativement aux PAFI-T. Elle aborde le plan de la présentation et précise que cette dernière donne un portrait à l'échelle régionale. La coordonnatrice invite les membres à se référer aux notes complémentaires pour les éléments à l'échelle locale.</p> <p>La coordonnatrice aborde le contexte territorial au moyen d'une carte de la région. On y voit notamment le territoire d'application du chapitre 3 de l'Entente la Paix des Braves. Elle explique les différents modes de tenure et autres particularités liées au découpage territorial.</p> <p>Un délégué anglophone déplore que la présentation soit faite en français, bien qu'il ait copie en anglais du document de présentation. Il ne comprend rien de ce qui est dit et ne peut donc poser aucune question ni faire aucun commentaire. La coordonnatrice des PAFI suggère au délégué d'assister à une prochaine rencontre dans l'une des communautés Cries, où il pourra profiter d'une présentation faite entièrement en anglais. L'animateur mentionne que cela pourrait être difficile puisque les rencontres de mai dans les communautés Cries ont pratiquement toutes été annulées en raison du Goose Break. Il suggère à la coordonnatrice de faire sa présentation en français, mais en incluant quelques brèves parenthèses en anglais. Cela aura pour effet de rallonger la présentation qui prend déjà plus de 1 h 30 et certains membres font valoir qu'il s'agit d'une table francophone. L'animateur mentionne que même aux tables anglophones, il y a parfois des échanges qui se font en français. La coordonnatrice accepte d'insérer quelques brèves parenthèses en anglais, mais il s'agit d'un compromis qui laisse insatisfaits autant le délégué anglophone que les autres membres francophones. Les membres demandent que cela soit consigné au procès-verbal.</p> <p>La coordonnatrice donne et explique quelques statistiques régionales relatives au couvert forestier. Les chiffres à l'échelle des UA se retrouvent dans des notes complémentaires. Ces statistiques comportent quelques chiffres sur les utilisateurs du territoire forestier, notamment via les droits consentis. Elle aborde brièvement les territoires à statut particulier, dont ceux sous gestion faunique. La coordonnatrice montre une carte de la répartition des usines de transformation du bois qui s'approvisionnent dans la région. Elle distingue les usines situées dans la région de celles situées à l'extérieure, mais qui s'approvisionnent dans la région. La coordonnatrice aborde le nombre et la répartition des différentes tables de GIRT dans la région. Elle aborde brièvement les préoccupations soulevées</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>tant du côté des tables de GIRT que des instances représentatives des Premières Nations.</p> <p>Un délégué demande pourquoi le projet d'aire protégé de la rivière Broadback et Mishigamish soumise par la communauté de Waswanipi ne se retrouve pas dans la liste. Certains membres expliquent que l'enjeu a été soulevé via un canal autre que les tables de GIRT. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'est pas pris en compte dans les PAFI-T. Un invité mentionne que le projet a déjà été amené à la table de GIRT. L'animateur mentionne qu'un enjeu peut être amené à la table, mais doit être adopté par l'ensemble des délégués pour devenir un enjeu de la table de GIRT. Dans le cas du projet d'aire protégée, selon une observatrice, il y a bien eu des discussions à la table de GIRT, mais au terme des discussions, il aurait été convenu de ne pas en faire un enjeu de la table de GIRT puisque cela est déjà discuté en haut lieu. L'animateur précise qu'un enjeu peut être adopté à la table même s'il fait déjà l'objet de discussions en haut lieu. Un délégué mentionne que cet enjeu a même fait l'objet d'un vote et que la majorité des délégués s'est prononcée pour ne pas en faire un enjeu de la table de GIRT. Une observatrice suggère que le tableau des préoccupations soulevées dans le cadre de la présentation devrait être précisé en mentionnant qu'il s'agit de préoccupations adoptées par les tables de GIRT. Elle demande également s'il y a un registre des éléments de préoccupations soulevés ou en cours de négociation, mais non adoptés. La coordonnatrice des PAFI fera des vérifications en ce sens. Un délégué suggère que les préoccupations soulevées par les délégués, mais non adoptées par la table de GIRT soient consignées dans un tableau pour ne pas les perdre de vue. L'animateur précise que ces préoccupations se retrouvent dans les procès-verbaux et qu'il ne fera pas un tableau à part, des préoccupations non adoptées. En outre, il demande à la coordonnatrice des PAFI d'où viennent exactement les enjeux des Premières Nations dans le document de présentation. La coordonnatrice mentionne qu'une partie vient de la table de GIRT en terres II et qu'une autre partie vient de l'atelier faunique tenu en 2016. Il y a possiblement d'autres sources. Elle mentionne que s'il n'y a pas de contre-indications, elle pourra ajouter le projet d'aire protégée à la liste. Les membres conviennent que l'enjeu devrait être pris en compte dans le PAFI-T, mais pour des raisons déjà évoquées, cela ne concerne pas la table de GIRT.</p> <p>Le MFFP suit certains enjeux régionaux, notamment des enjeux écosystémiques. La coordonnatrice aborde les différents enjeux écologiques. Les premiers enjeux présentés ont déjà été abordés aux tables de GIRT et on retrouve également des enjeux qui sont amenés à la table pour une première fois. Elle explique le contexte entourant les enjeux d'organisation spatiale</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>et relatifs aux peuplements mixtes. Elle aborde la structure interne des jeunes peuplements en expliquant la cartographie et les ratios de peuplements traités. Elle explique que l'intensité de traitement a des impacts sur la petite faune. La coordonnatrice aborde l'enjeu sur les milieux riverains en mentionnant les fonctions que remplissent ces milieux et l'importance d'assurer leur protection. Un délégué demande quelle est la largeur des bandes protectrices laissées en milieux riverains, lors des opérations de récolte. Le délégué explique que la norme actuelle de 20 mètres permettant de protéger la qualité de l'eau n'est pas suffisante pour assurer la protection des habitats fauniques. Au MFFP, il y a une forte préoccupation en ce sens et une équipe est actuellement à pied d'œuvre pour élaborer des directives concernant d'autres aspects tels que le maintien des habitats fauniques. Concernant l'intégrité de l'écosystème aquatique, il y a un enjeu d'identification des frayères et d'inscription dans les bases de données du MFFP. Les frayères inscrites dans la base de données bénéficient actuellement d'une protection. Pour les frayères non inscrites, les maîtres de trappe sont invités à en faire mention au MFFP lorsque des travaux de voirie s'en approchent. La coordonnatrice aux PAFI explique les notions de filtre brut et de filtre fin qui établissent deux classes d'enjeux. L'application du filtre fin donne lieu à des superficies plus restreintes et bien localisées, tandis que l'application du filtre brut se traduit davantage en grandes superficies dont les localisations peuvent varier. Elle mentionne les nids d'aigle à titre d'exemple auxquels s'appliquent le filtre fin et les aires d'alimentation de l'original comme exemple auquel s'applique le filtre brut. Elle aborde les différents enjeux fauniques, dont le caribou forestier. Le plan d'action pour l'aménagement du caribou forestier a été annoncé en avril 2016. Il s'agit d'une approche pondérée qui vise à concentrer les efforts de protection sur les aspects les plus sensibles de l'habitat du caribou.</p> <p>La rencontre est ajournée à 12 h et reprend à 12 h 45.</p> <p>Deux enjeux de productivité forestière sont abordés dans le cadre de la présentation, notamment le phénomène de paludification. La coordonnatrice des PAFI explique le phénomène. Une carte montre les endroits qui subissent le plus fortement le processus de paludification. Elle aborde également le phénomène d'envahissement par les plantes éricacées.</p> <p>La gestion des voies d'accès fait également l'objet d'un suivi. L'élaboration du plan de gestion des voies d'accès tiendra compte d'un ensemble de valeurs associées. Elle présente une carte des chemins jugés stratégiques.</p> <p>Les PAFI-T intégreront également certains enjeux locaux, dont les paysages sensibles, les PFNL et les sentiers d'intérêt. Concernant les paysages sensibles, la coordonnatrice des PAFI</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>invite les membres de la table de GIRT de regarder les outils existants, notamment l'approche élaborée par Josée Pâquet.</p> <p>La stratégie d'aménagement mise de l'avant repose sur certains impératifs, à commencer par le maintien de la possibilité forestière. Le Forestier en chef qui en assure le suivi applique des réductions en lien avec des contraintes et avec certains des enjeux abordés précédemment. Concernant la ventilation de la récolte par caractéristique opérationnelle, on exprime brièvement le bilan 2013-2018 en mentionnant que les cibles sont atteintes.</p> <p>La stratégie d'aménagement prévoit des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, et comporte des cibles relatives à ces deux groupes de travail. La coordonnatrice mentionne les différents types de travaux commerciaux et les grands groupes de travail non commerciaux.</p> <p>La coordonnatrice fait état des cibles dans le cadre de la stratégie d'aménagement. Pour l'exercice 2013-2018, les cibles ont été atteintes dans les cas de la coupe progressive et des coupes à rétention variables. Toutefois, le bilan pour la même période affiche un résultat sous la cible pour l'éclaircie commerciale. Pour l'exercice 2018-2023, la coupe à rétention variable verra sa cible passer de 20 % à 40 %. Concernant les travaux non commerciaux, la cible est atteinte dans le cas de la préparation de terrain et de reboisement, et non atteinte dans le cas des travaux d'éducation de peuplements.</p> <p>Une observatrice demande ce qui advient lorsqu'une cible n'est pas atteinte. Le planificateur du MFFP explique que la stratégie de l'exercice suivant est ajustée.</p> <p>La coordonnatrice des PAFI aborde les différents suivis forestiers, à savoir notamment les suivis de conformité et d'efficacité. L'évolution du processus devant conduire à l'adoption des prochains PAFI-T.</p> <p>En guise de conclusion, la coordonnatrice souligne le succès d'intégration des préoccupations locales dans les PAFI-T qui dépend de la contribution des tables de GIRT. Nous devons prendre en compte des directives venant de Québec, mais sommes également à l'écoute des tables de GIRT.</p>	
7. Points d'information et demande des délégués		
a. Comité de Coordination	L'animateur annonce qu'un comité de coordination sera prochainement mis en place pour l'ensemble des tables de GIRT coordonnées par le GREIBJ. Son rôle sera d'analyser et d'améliorer le fonctionnement actuel des tables de GIRT. Le comité de coordination sera formé de représentants du MFFP, de l'animateur et de deux membres des tables de GIRT (délégués ou observateurs). Aussi, l'animateur invite les	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	délégués intéressés à lui faire part de leur intérêt pour faire partie du comité. M. Stephan Ouellet réitère son intérêt. Une observatrice demande à quel endroit les rencontres auraient lieu. On privilégiera les endroits les plus centralisés pour tenir les rencontres, compte tenu des participants.	
b. reconduction de l'entente Canada-Québec sur les traverses de cours d'eau	L'entente Canada-Québec sur les traverses de cours d'eau a été reconduite. Mme Morasse en a fait part aux BGA. Un délégué du groupe des BGA demande à Mme Morasse d'en faire part à l'ensemble des délégués via l'animateur. L'observatrice du GREIBJ précise que l'idée n'était pas d'exclure les autres utilisateurs de la démarche. Elle explique le contexte d'application du programme l'année précédente et les demandes qui ont été transmises à ce jour. L'objectif de transmettre le tableau aux BGA seulement était de valider les demandes déjà transmises et les réparations déjà effectuées. Elle transmettra néanmoins le tableau à l'animateur qui le fera suivre aux membres de la table de GIRT. L'observatrice précise que le programme dont il est question ici ne concerne que les chemins multiusages. Les BGA ont leur propre enveloppe. Elle mentionne les documents requis et conditions à remplir pour qu'un pont ou un ponceau soit admissible. Dans le cas d'un ponceau, le programme ne couvre que le coût des matériaux.	L'information sur la reconduction de l'entente sera transmise aux membres de la TGIRT.
8. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 13 h 35. La prochaine rencontre est prévue le 19 juillet à 10 h.	Sur proposition de M. Mathieu Pichette, dûment appuyé par M. Yan Bernard, il est unanimement convenu de lever la rencontre.



## ACRONYMES

- BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
- COMEV : Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
- CRV : Coupe à rétention variable
- FHVC : Forêt à haute valeur de conservation
- GIRT : Gestion intégrée des ressources et du territoire
- GNC : Gouvernement de la Nation Crie
- GREIBJ : Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- PAFI-T : Plan d'aménagement forestier intégré tactique
- PAFI-O : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
- PFNL : Produit forestier non ligneux
- PRAN : Programmation annuelle
- PRAU : Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
- SÉPAQ : Société des établissements de plein-air du Québec
- TGIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
- VNR : Volumes non récoltés
- VO : Valeur, objectif
- VOIC : Valeur, objectif, indicateur, cible